

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 10/03/2023



TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DE TOULON

5 rue Jean Racine

CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E23000001 / 83

M. le Maire COMMUNE DU CASTELLET

Place du Champ de Bataille

83330 LE CASTELLET

Dossier n° : E23000001 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION REMplacement COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : La révision du plan local d'urbanisme de la commune du Castellet

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Michel RIQUET en qualité de commissaire enquêteur en remplacement de Madame Bernadette ANGELI GERARD.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

09/03/2023

N° E23000001 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision de remplacement commissaire enquêteur du 09/03/2023

Vu enregistrée le 20/01/2023, la lettre par laquelle M. le Maire de la COMMUNE DU CASTELLET demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement de la commune du Castellet ;

Vu la décision rectificative du 03/03/2023 portant désignation de Mme Bernadette ANGELI GERARD en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête ayant pour objet , unique :

La révision du plan local d'urbanisme de la commune du Castellet ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu l'empêchement de Madame Bernadette ANGELI GERARD ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision rectificative E23000001/83 du 03 mars 2023, en tant qu'elle désigne Madame Bernadette ANGELI GERARD est retirée.

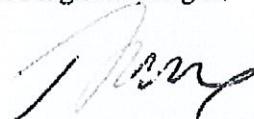
ARTICLE 2 : Monsieur Michel RIQUET est désigné en qualité de commissaire enquêteur, en remplacement de Madame Bernadette ANGELI GERARD.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la COMMUNE DU CASTELLET, à Madame Bernadette ANGELI GERARD, commissaire-enquêteur et à Monsieur Michel RIQUET, commissaire-enquêteur.

Fait à TOULON, le 09/03/2023

Le Magistrat désigné,



Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.